



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20240301-2024-14-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

DECISION N° 2024-14

LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, LE CCAS ET LES ECOLES DE MONT-SAINT-AIGNAN - LOT 1

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** le 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur au seuil de procédure formalisée ;
- **VU** la délibération *Ville* n° 2023-06-27 du Conseil Municipal du 20 juin 2023 relative à la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS de Mont-Saint-Aignan ;
- **VU** la délibération *CCAS* n° 2023-06-27 du Conseil d'Administration du 28 juin 2023 relative à la constitution d'un groupement de commandes entre la ville et le CCAS de Mont-Saint-Aignan ;
- **VU** la convention constitutive du groupement de commande ;
- **VU** l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;
- **VU** la consultation lancée le 20 octobre 2023 au BOAMP, sur la plateforme de dématérialisation mpe76.fr ainsi que sur le site Internet de la ville ;
- **VU** l'avis favorable de la Commission Consultative lors de sa séance en date du 24 janvier 2024 ;
- **CONSIDERANT** que la société IBC DIALOG a fourni les meilleures propositions relatives à la consultation susmentionnée ;

DECIDE :

- La passation des marchés relatifs à la « LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, LE CCAS ET LES ECOLES DE MONT-SAINT-AIGNAN », tels que définis ci-dessous, pour une durée de quatre ans :

Lot 1 SHARP BUSINESS SYSTEMS – 22 AVENUE DES NATIONS – 95948 VILLEPINTE ROISSY CDG

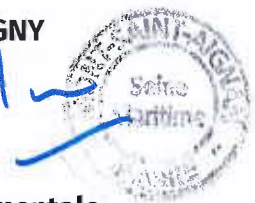
Coût des loyers : soit 10 034,09€ TTC/ans soit 50 170,45€ TTC/5 ans

Coût copie : 8 395,68 TTC/ans soit 41 978,4 € TTC/ 5 ans

Total : 18 429,77 TTC/ans soit 92 148,85 € TTC / 5 ans

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 01 MAI 2024

Catherine FLAVIGNY



Maire

Conseillère départementale